



DÉPARTEMENT DE L'OISE

**Arrêté n°07/2021**

Arrondissement de Senlis

CANTON DE  
CRÉPY-EN-VALOIS

**ARRETE PORTANT INSTAURATION D'UNE ZONE  
DE LIMITATION DE VITESSE A L'INTERIEUR DE  
L'AGGLOMERATION**

Le Maire de la commune de Saint Vaast de Longmont,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;
- Considérant que, dans les rues suivantes : Rue de Blois, Rue Châtelaine, Clos Chatelaine, Clos de l'Automne, Rue d'En Haut, Rue du Fin, Chemin du Clos Fay, Chemin de la Plaine, Chemin du Saint Sacrement, Chemin des Nohets, Les Cressonnières, Chemin de Saintines, Chemin de Cappy, Place Hippolyte Polin, Rue de l'Egalité et Rue Pierre Madame, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/heure permettra de renforcer la sécurité des piétons, des vélos et des véhicules en raison de l'étroitesse des rues, la proximité de l'école, la non-présence de trottoirs et la présence de coussin berlinois ;

**ARRETE :**

**Article 1**

À partir du 5 février 2021, une limitation de vitesse fixée à 30 km/h est instaurée pour les rues suivantes : Rue de Blois, Rue Châtelaine, Clos Chatelaine, Clos de l'Automne, Rue d'En Haut, Rue du Fin, Chemin du Clos Fay, Chemin de la Plaine, Chemin du Saint Sacrement, Chemin des Nohets, Les Cressonnières, Chemin de Saintines, Chemin de Cappy, Place Hippolyte Polin, Rue de l'Egalité et Rue Pierre Madame.

**Article 2**

Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur ;

**Article 3**

Le maire et le commandant de la gendarmerie de Verberie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Maire de Verberie,
- UTD de Pont Sainte Maxence,

Fait à Saint Vaast de Longmont, le 5 février 2021,

Le Maire, Gilbert BOUTEILLE

